



14 JUIN : TOUS ENSEMBLE MOBILISÉS CONTRE LA LOI TRAVAIL

Les mobilisations et le rapport de force dans l'opinion publique ont contraint le gouvernement à tenter de minimiser les impacts du projet de loi par des retouches, mais le compte n'y est toujours pas pour les salariés. **Le projet demeure inacceptable, inamendable et doit être retiré.**

Les mobilisations et l'interpellation des parlementaires, choisies comme mode d'action unitairement par les organisations syndicales de salariés et de jeunesse, ont fait bouger les lignes, mettant le gouvernement dans l'impossibilité de faire adopter son projet par sa propre majorité.

Face à cela, le premier Ministre a choisi le passage en force en utilisant le 49.3!

Les salariés sont méprisés, les citoyens bafoués et leurs représentants ignorés.

Nous condamnons ce déni de démocratie et la brutalité affichée par le gouvernement.

L'opinion publique reste massivement opposée à cette loi Travail et à l'utilisation autoritaire du 49.3 par le gouvernement.

Même avec le 49-3, cette loi nous n'en voulons toujours pas !

- **Nous n'en voulons pas**, parce que nous savons **qu'elle ne créera pas d'emploi** : elle ne fera qu'aggraver encore la précarité pour un nombre plus important de salariés.

-**Nous n'en voulons pas**, parce que le texte reste fidèle à son objectif de départ à savoir **la primauté absolue donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche**. Cela aurait pour effet de faire voler en éclat le socle commun de protection et de garanties collectives pour tous les salariés et la mise en place d'autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des normes défavorables ... avec pour finalité, la mise en opposition entre les salariés et une course au dumping social au seul profit de la rentabilité financière des entreprises et des dividendes versés aux actionnaires.

-**Nous n'en voulons pas** parce que **le texte assouplit le licenciement économique**.

Le périmètre limité aux seuls établissements français d'un groupe international reste posé mais la durée à prendre en compte pour fonder les difficultés économiques est désormais modulée – à la baisse – selon la taille des entreprises. Une aubaine pour les TPE et les PME qui emploient près des 2/3 des salariés en France. La définition des difficultés économiques demeure plus que large : perte d'exploitation, réorganisation, sauvegarde de la compétitivité, baisse de chiffres d'affaires, de commandes, ... ne permettant plus au juge d'apprécier le sérieux et la réalité des difficultés économiques et des licenciements. Cerise sur le gâteau, en cas de cessation d'une entreprise d'au moins 1 000 salariés ou relevant d'un groupe de cette dimension, le cédant peut procéder à un PSE. Avec de telles mesures, ce n'est pas la peur d'embaucher qui est de mise mais bien celle de perdre son emploi pour les salariés.



-Nous n'en voulons pas parce que demeure la possibilité d'un référendum-chantage. Possibilité pour les organisations syndicales minoritaires (30% des voix aux élections professionnelles) de pouvoir demander un référendum pour valider un accord régressif signé avec l'employeur. Ceci s'opposerait aux choix des salariés dans les élections professionnelles et à l'exercice du droit d'opposition. C'est en vérité un véritable déni de démocratie sociale dont il s'agit. De nombreux exemples font qu'on ne connaît que trop la sincérité d'un référendum placé sous le couperet de la délocalisation ou des

suppressions d'emploi et le libre arbitre qui en résulte pour les salariés sommés de choisir entre garder la « garantie » de l'emploi ou leurs garanties

-Nous n'en voulons pas car la modulation du temps de travail sur trois ans demeure. La possibilité offerte de pouvoir moduler l'organisation du temps de travail sur trois ans au lieu d'un an actuellement et de le faire sur neuf semaines, permettrait de fait à l'employeur de s'affranchir à l'obligation de majoration des heures supplémentaires

Ce que nous voulons c'est un code du travail qui vise à faire progresser le droit du travail et pas qui encourage son dépérissement : un code du travail moderne, qui renforce les droits des salariés en prenant en considération entre autre les enjeux liés à la transformation professionnelle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous mettons tout en œuvre pour combattre ce texte qui représente une régression sociale sans précédent pour le monde du travail. Nous appelons les salariés à débattre dans les entreprises, à participer aux initiatives organisées localement et à se mobiliser massivement le jour de l'ouverture du débat au Sénat le 14 juin prochain.



APPEL A LA GREVE INTERPROFESSIONNELLE

14 JUIN 2016 MANIFESTATION A 12H30

DEVANT LA PREFECTURE DE MONTAUBAN

Un départ collectif en bus est organisé pour rejoindre la manifestation à Paris le 14 Juin à 13H. Départ dans la nuit du 13 Juin à Eurythmie à Montauban et retour après la manif à Eurythmie. Pensez à réserver vos places en appelant l'Union Départementale CGT 0563630741

Participez massivement à la votation citoyenne « Pour ou contre le retrait de la loi travail ». Rapprochez-vous du délégué syndical de votre entreprise ou des Unions Départementales.